

Nom :

Prénom :

DOSSIER D'INSCRIPTION 2025 - 2026 1GT

► Vous devrez vous présenter avec les pièces suivantes :

- ☐ Fiche de renseignements 1^{ère} générale recto/verso complétée et signée
- Ou ☐ Fiche de renseignements 1^{ère} ST2S recto/verso complétée et signée
- ☐ Photocopie du livret de famille (pages parents et enfant)
- ☐ Photocopie de la pièce d'identité de l'élève
- ☐ Autorisation droit à l'image recto/verso complétée et signée
- ☐ Note d'information « laïcité » signée
- ☐ Fiche d'urgence, avec photo, complétée et signée
- ☐ Demande d'admission à l'internat recto verso, complétée et signée (si nécessaire)
- ☐ Photocopie des pages vaccinations du carnet de santé
- ☐ Talon et chèque de 10€ à l'ordre de la MDL lycée Bichat
- ☐ Option EPS : apporter les 3 derniers bulletins + dossier de candidature les jeudi 2 juillet (14 - 19h00) ou vendredi 3 juillet (7h30 à 13h00) - Se présenter en tenue de sport
- ☐ Chèque pour les élèves entrants en sections sportives: Vtt-cyclisme (180) - Tennis (340) - Rugby (90)

► Documents pour information :

 Règlement et tarifs du service de restauration	 Information santé scolaire	 Informations vidéosurveillance et RGPD recto/verso
---	---	---

- Document « information sur la scolarité »
- Information et commande du pass région sur: <https://www.auvergnerhonealpes.fr/passregion>
- Document Maison Des Lycéens
- Transport : **inscription obligatoire** sur le site internet www.laregionvoustransporte.fr dans la rubrique « En car scolaire » **avant le 19 juillet** (majoration de 30€ au-delà de cette date)
- Information sur les 2 clubs du lycée

Informations avantages Pass' Région disponibles sur : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/passregion>

Les documents surlignés **en bleu** sont fournis uniquement par les élèves non scolarisés au lycée Bichat l'année précédente.

► Informations importantes:

- Il sera important dès la rentrée de télécharger l'application Pronote et de consulter régulièrement l'ENT du lycée pour suivre les notes et informations concernant la scolarité de votre enfant.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire : 2026-2027

Classe de 1ère générale

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

Nom de famille (1) : Sexe : F ☐ M ☐
Prénom 1 (2) : Prénom 2 : Prénom 3 :
Né(e) le :
Commune et département de naissance (3) :
Pays de naissance : Nationalité :
Adresse (4) :
Code postal : Commune :
Courriel :
☎ Mobile : ☎ Domicile :

(1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire

(2) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil

(3) Département (ex : 075) et commune de naissance : pour les élèves nés en France

(4) L'élève habite : n'indiquer qu'un seul responsable parmi les représentants légaux ou la personne en charge, même si l'élève habite chez ses deux parents, ensemble ou séparément ; sinon indiquer la propre adresse de l'élève

SCOLARITE DE L'ÉLÈVE

Interne - Demi-pensionnaire - Externe (entourer la qualité choisie)

Options obligatoires : LV1 : AGL LV2 : Spé 1 : Spé 2 : Spé 3 :

(3 spécialités parmi : MATHS - AMC - PC - SVT- SES - HLP- HGGSP- NSI)

Options facultatives (voir fiche options) :

Parmi Théâtre, EPS, Latin, section euro, BIA, sections (ski ; cyclisme ; tennis ; rugby)

REPRÉSENTANTS LÉGAUX (Surligner au fluo le responsable financier)

Un représentant légal détient l'autorité parentale sur l'élève mineur soit par nature (parents), soit sur décision de justice. Il peut accomplir tous les actes relatifs à la scolarité de l'élève.

1 - Lien avec l'élève* : A contacter en priorité : ☐

*Ce lien est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent).

Civilité : Mme ☐ M. ☐ Nom de famille: Prénom :

Nom d'usage :

Adresse* :

Code postal* : Commune* :

Profession :

Courriel :

☎ Mobile : ☎ Domicile : ☎ Travail :

J'accepte de transmettre mes adresse et courriel aux associations de parents d'élèves : ☐ de recevoir des SMS : ☐

2 - Lien avec l'élève : A contacter en priorité : ☐

Civilité : Mme ☐ M. ☐ Nom de famille: Prénom :

Nom d'usage :

Adresse* :

Code postal* : Commune* : Pays

Profession :

Courriel :

☎ Mobile : ☎ Domicile : ☎ Travail :

J'accepte de transmettre mes adresse et courriel aux associations de parents d'élèves : ☐ de recevoir des SMS : ☐

PERSONNE EN CHARGE DE L'ÉLÈVE

A contacter en priorité : ☐

La personne en charge, lorsqu'elle existe, est différente des représentants légaux de la page précédente : elle n'a pas l'autorité parentale sur l'élève mineur, elle héberge l'élève sur décision de justice ou avec l'accord des parents, et elle est responsable de l'obligation scolaire.

Lien avec l'élève :

Civilité : Mme ☐ M. ☐ Nom de famille :

Prénom :

Nom d'usage :

Adresse* :

Code postal :

Commune :

Pays

Courriel :

☎ Mobile : ☎ Domicile : ☎ Travail :

J'accepte de transmettre mes adresse et courriel aux associations de parents d'élèves : ☐ de recevoir des SMS : ☐

AUTRE PERSONNE À CONTACTER

Lien avec l'élève :

Civilité : Mme ☐ M. ☐

Nom de famille :

Nom d'usage :

Prénom :

☎ Mobile :

☎ Domicile :

J'accepte de recevoir des SMS : ☐

ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE

Attention : les élèves des classes post-bac et les apprentis ne sont pas concernés

Vous avez déjà donné à la rentrée scolaire 2025-2026 votre consentement pour l'étude automatique de droit à la bourse : **oui** ☐ **non** ☐

- **Si oui**, vous n'avez rien à faire : ce consentement est valable pour toute la durée de la scolarité dans l'enseignement secondaire (sauf s'il y a un changement de situation familiale).
- **Si non**, faire une nouvelle demande : si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez droit à une bourse pour son année scolaire. Pour cela, remplissez ou modifiez les informations ci-dessous : les personnes en charge de votre dossier pourront alors récupérer automatiquement votre situation fiscale. Ainsi, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée et vous obtiendrez une réponse au cours du premier trimestre de l'année scolaire. Si nous avons besoin d'informations complémentaires, nous vous contacterons.

☐ Oui, j'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse

☐ Non, je refuse

Vous-même :

Nom de famille :

Nom d'usage :

Prénom 1 :

Prénom 2 :

Date de naissance : Commune et département de naissance :

Votre concubin(e) :

Vous êtes en concubinage si vous vivez en couple sous le même toit, sans être marié ou pacsé (dans ce cas vous payez vos impôts séparément). L'accord de votre concubin(e) est indispensable pour cette démarche

Civilité : Mme ☐ M. ☐ Nom de famille :

Nom d'usage :

Prénom 1 :

Prénom 2 :

Prénom 3 :

Date de naissance : Commune et département de naissance :

☐ Je n'accepte pas l'étude automatique de mon droit à bourse :

☐ J'effectue une demande en ligne sur le portail Scolarité Services avec votre compte EduConnect.

☐ Je préfère retirer un formulaire papier au secrétariat du lycée, que je complète et rapporte au secrétariat du lycée avec les pièces demandées.

☐ Je ne fais pas de demande de bourses

(1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire

(2) Nom d'usage : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse

(3) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil

(4) Département (ex : 075) et commune de naissance : à compléter si vous êtes nés en France

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date : __ / __ / __ __ __

Signature :

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire : 2026-2027

Classe de 1ST2S

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

Nom de famille (1) : Sexe : F ☐ M ☐
Prénom 1 (2) : Prénom 2 : Prénom 3 :
Né(e) le :
Commune et département de naissance (3) :
Pays de naissance : Nationalité :
Adresse (4) :
Code postal :
Commune :
Courriel : ☎ Mobile : ☎ Domicile :

(1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire

(2) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil

(3) Département (ex : 075) et commune de naissance : pour les élèves nés en France

(4) L'élève habite : n'indiquer qu'un seul responsable parmi les représentants légaux ou la personne en charge, même si l'élève habite chez ses deux parents, ensemble ou séparément ; sinon indiquer la propre adresse de l'élève

SCOLARITE DE L'ÉLÈVE

Interne - Demi-pensionnaire - Externe (entourer la qualité choisie)

Options obligatoires : LV1 :

LV2 :

Options facultatives (voir fiche options) :

Parmi Théâtre, EPS, section sportive (tennis ; rugby)

REPRÉSENTANTS LÉGAUX (Surligner au fluo le responsable financier)

Un représentant légal détient l'autorité parentale sur l'élève mineur soit par nature (parents), soit sur décision de justice. Il peut accomplir tous les actes relatifs à la scolarité de l'élève.

1 - Lien avec l'élève* : A contacter en priorité : ☐

*Ce lien est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent).

Civilité : Mme ☐ M. ☐ Nom de famille: Prénom :

Nom d'usage :

Adresse* :

Code postal* :

Commune* :

Profession :

Courriel :

☎ Mobile : ☎ Domicile : ☎ Travail :

J'accepte de transmettre mes adresse et courriel aux associations de parents d'élèves : ☐ de recevoir des SMS : ☐

2 - Lien avec l'élève :

A contacter en priorité : ☐

Civilité : Mme ☐ M. ☐ Nom de famille: Prénom :

Nom d'usage :

Adresse* :

Code postal* :

Commune* :

Pays :

Profession :

Courriel :

☎ Mobile : ☎ Domicile ☎ Travail :

J'accepte de transmettre mes adresse et courriel aux associations de parents d'élèves : ☐ de recevoir des SMS : ☐

PERSONNE EN CHARGE DE L'ÉLÈVE

A contacter en priorité : ☐

La personne en charge, lorsqu'elle existe, est différente des représentants légaux de la page précédente : elle n'a pas l'autorité parentale sur l'élève mineur, elle héberge l'élève sur décision de justice ou avec l'accord des parents, et elle est responsable de l'obligation scolaire.

Lien avec l'élève :

Civilité : Mme ☐ M. ☐ Nom de famille :

Prénom

Nom d'usage :

Adresse* :

Code postal : Commune :

Pays

Courriel :

☎ Mobile : ☎ Domicile : ☎ Travail :

J'accepte de transmettre mes adresse et courriel aux associations de parents d'élèves : ☐ de recevoir des SMS : ☐

AUTRE PERSONNE À CONTACTER

Lien avec l'élève :

Civilité : Mme ☐ M. ☐

Nom de famille :

Nom d'usage : Prénom :

☎ Mobile : ☎ Domicile : ☎ Travail :

J'accepte de recevoir des SMS : ☐

ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE

Attention : les élèves des classes post-bac et les apprentis ne sont pas concernés

Vous avez déjà donné à la rentrée scolaire 2025-2026 votre consentement pour l'étude automatique de droit à la bourse : **oui** ☐ **non** ☐

- **Si oui**, vous n'avez rien à faire : ce consentement est valable pour toute la durée de la scolarité dans l'enseignement secondaire (sauf s'il y a un changement de situation familiale).
- **Si non**, faire une nouvelle demande : si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez droit à une bourse pour son année scolaire. Pour cela, remplissez ou modifiez les informations ci-dessous : les personnes en charge de votre dossier pourront alors récupérer automatiquement votre situation fiscale. Ainsi, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée et vous obtiendrez une réponse au cours du premier trimestre de l'année scolaire. Si nous avons besoin d'informations complémentaires, nous vous contacterons.

☐ Oui, j'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse

☐ Non, je refuse

Vous-même :

Nom de famille :

Nom d'usage :

Prénom 1 :

Prénom 2 :

Date de naissance : Commune et département de naissance :

Votre concubin(e) :

Vous êtes en concubinage si vous vivez en couple sous le même toit, sans être marié ou pacsé (dans ce cas vous payez vos impôts séparément). L'accord de votre concubin(e) est indispensable pour cette démarche

Civilité : Mme ☐ M. ☐ Nom de famille :

Nom d'usage :

Prénom 1 :

Prénom 2 :

Prénom 3 :

Date de naissance : Commune et département de naissance :

☐ Je n'accepte pas l'étude automatique de mon droit à bourse :

- ☐ J'effectue une demande en ligne sur le [portail Scolarité Services](#) avec votre compte EduConnect.
- ☐ Je préfère retirer un formulaire papier au secrétariat du lycée, que je complète et rapporte au secrétariat du lycée avec les pièces demandées.

☐ Je ne fais pas de demande de bourses

(1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire

(2) Nom d'usage : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse

(3) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil

(4) Département (ex : 075) et commune de naissance : à compléter si vous êtes nés en France

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date : __ / __ / __ __ __

Signature :

Droit à l'image

Ce document est valable pour l'ensemble de la scolarité
de votre enfant au lycée Xavier Bichat de Nantua.

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de l'enregistrement, la captation, l'exploitation et l'utilisation de l'image des élèves (photographie, voix) quel que soit le procédé envisagé.

Vu le Code Civil (article 9), la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 12), la Convention européenne des droits de l'homme (article 8) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 7)

Vu le règlement général européen N°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

École ou établissement scolaire : Lycée Xavier BICHAT 01130 Nantua Tél. : 04 74 75 99 50

1 - Finalités envisagées :

Gestion administrative et de vie scolaire, activités pédagogiques, autres usages internes à l'établissement.

2 - Modes d'exploitation envisagés

support	Conservation	Étendue de la diffusion
Gestion administrative Logiciel de vie scolaire	1 année scolaire	Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire
Trombinoscope	1 année scolaire	Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire, élèves de l'établissement.
Pour un usage collectif dans sa classe	1 année scolaire	Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire, élèves de l'établissement
En Ligne	1 année scolaire	Site avec accès réservé (ENT, plateforme, extranet ...) ENT lycée Bichat, pronote
En Ligne	1 année scolaire	Internet (monde entier) ENT lycée Bichat ; application de représentation des formations.
Projection collective	1 année scolaire	Usage collectif dans les classes des élèves enregistrés Autres usages institutionnels à vocation éducative, de formation ou de recherche. Usages de communication externe de l'institution.

3 - Consentement de l'élève (INDISPENSABLE si majeur)

- ☐ On m'a expliqué et j'ai compris à quoi servait ce procédé.
- ☐ Autorise la captation de l'image / de la voix de l'enfant et l'utilisation qui en sera faite par son établissement scolaire.
- ☐ N'autorise pas la captation de l'image/de la voix de l'élève.

Merci d'écrire lisiblement le mot « **REFUS** » :

Nom prénom de l'élève :Signature :

4 - Autorisation parentale

Je (Nous) soussignée(s) :

Demeurant :

Et

Demeurant :

Agissant en qualité de représentant(s) légal(aux) de :

Je reconnais être entièrement investi de mes droits civils à son égard. Je reconnais expressément que le mineur que je représente n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et/ou de sa voix, voire de son nom et

- ☐ On m'a expliqué et j'ai compris à quoi servait ce procédé.
- ☐ Autorise la captation de l'image / de la voix de l'enfant et l'utilisation qui en sera faite par son établissement scolaire.
- ☐ N'autorise pas la captation de l'image/de la voix de l'élève.

Merci d'écrire lisiblement le mot « **REFUS** » :

Fait à

LeSignature (s) :

5 - Pour exercer vos droits

Les données recueillies au sein de ce formulaire font l'objet d'un traitement par Marc DALIN, proviseur afin de répondre à une mission d'intérêt public. Ces données ne sont pas conservées au-delà de l'année scolaire relative à la présente autorisation. Les informations vous concernant ainsi que votre enfant ne sont transmises qu'aux seules personnes en charge du traitement de la présente autorisation.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous disposez également d'un droit à l'effacement concernant l'image/la voix enregistrée et utilisée dans le cadre décrit ci-dessus.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante: dpd@ac-lyon.fr Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, en ligne sur www.cnil.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07

Fait en autant d'originaux que nécessaire (représentants légaux, organisateur projet et établissement scolaire).



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

NOTE D'INFORMATION - INSCRIPTION ou REINSCRIPTION DANS L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Année scolaire 2025-2026

Vu le règlement intérieur de l'établissement,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 145-1-1 (principe de laïcité), L511-1, R 511-1 à R511-11 (droits et obligations des élèves)

L'école est laïque. Elle est un lieu de neutralité où se forment les futurs citoyens dans le respect des principes républicains. Elle promeut l'égalité des droits et des devoirs entre les individus, refuse toutes les discriminations telles que définies par l'article 225-1 du code pénal. Elle est notamment engagée dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et œuvre résolument à l'égalité entre les hommes et les femmes. Elle n'admet aucune forme de violence latente ou manifeste, morale, psychologique ou physique. Chacun est libre de ses convictions idéologiques ou religieuses ce qui impose un devoir de tolérance, de réserve et de respect et qui exclut tout prosélytisme qui pourrait porter atteinte à la liberté de conscience d'autrui.

Conformément aux dispositions de l'article L.141-5-1 du code de l'éducation, « le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit ».

Ainsi, les vêtements et signes qui, par leur nature ou par le comportement de l'élève manifestent une appartenance religieuse, sont interdits.

Cette interdiction s'impose dans l'enceinte scolaire et au cours des voyages et sorties scolaires, dès lors que les élèves ou étudiants sont sous la responsabilité de l'établissement ou des enseignants.

Toute inscription dans un établissement scolaire implique de respecter ces principes.

NOM et Prénom du responsable légal :

Ecrire « vu et pris connaissance » :

Signature :

NOM et Prénom de l'élève :

Ecrire « vu et pris connaissance » :

Signature :

Nom et prénom de l'élève :

Classe :



Lycée Xavier Bichat

Charte relations élèves-parents et enseignants

Cette charte traite de l'acte pédagogique de l'évaluation, prérogative des enseignants, sous la responsabilité du chef d'établissement.

Préambule

Cette charte construite en conseil pédagogique, à pour but de rendre lisible et explicite la réflexion de l'équipe enseignante sur l'acte pédagogique de l'évaluation. Cette charte définit donc les principes du plan local d'évaluation du lycée Xavier Bichat.

Le respect de ces principes permettra de donner un cadre aux relations entre enseignants, élèves et parents.

Cadre général

Tous les enseignants, du tronc commun, de spécialités, d'options ou de sections (à l'exception des partenariats sportifs) font l'objet d'une évaluation régulière.

Pour le cycle terminal qui correspond aux années de première et terminale, le contrôle continu représente 40% de l'évaluation du baccalauréat (20% en première et 20% en terminale dans les matières ne faisant pas l'objet d'une évaluation nationale ponctuelle). Ces 40% d'évaluations du baccalauréat correspondent aux moyennes que l'élève obtiendra au cours de son cycle terminal. Les 60% restant sont représentées par les épreuves de fin d'année (épreuves anticipées de Français et de Mathématiques en première, épreuves de Philosophie, de spécialités, et Grand oral en terminale).

Les moyennes des bulletins rendront compte à chaque trimestre des acquis et des progrès des élèves.

Principes et engagements

- 1) L'évaluation et les appréciations relèvent de la compétence des enseignants, seuls qualifiés par leur expertise
- 2) Les élèves sont évalués en cohérence avec les attendus des programmes d'enseignement
- 3) Les élèves pourront être évalués dans des situations variées et selon diverses formes, y compris à l'oral. Ces types d'évaluation s'inscrivent dans un processus d'évaluation et regroupent tout ce que les professeurs mettent en œuvre pour encourager et structurer les apprentissages de chaque élève et pour répondre à ses besoins.
- 4) Toute évaluation ne donne pas lieu systématiquement à une note, selon les choix opérés par les professeurs
- 5) Les évaluations prendront en compte les adaptations et aménagements définis dans le cadre des PAP, PAI, PPRE et PPS
- 6) Les notes, reportées régulièrement sont visibles tout au long de chaque période sur PRONOTE
- 7) Le barème et/ou éléments de correction des évaluations est explicité(e) aux élèves par les enseignants
- 8) En cas d'inquiétude ou d'incompréhension, la première démarche à effectuer par l'élève consiste à prendre contact avec son enseignant pour comprendre les difficultés rencontrées. Une demande de rendez-vous peut ensuite être faite par les parents auprès de l'enseignant(e) dans un esprit de respect mutuel
- 9) **Absentéisme et assiduité** : le contrôle continu implique un respect scrupuleux de l'obligation d'assiduité, qui impose aux élèves de suivre l'intégralité des enseignements obligatoires et optionnels auxquels ils sont inscrits et d'accomplir les travaux qui leur sont demandés

En cas d'absence justifiée à une évaluation, l'enseignant peut faire le choix de proposer un devoir de rattrapage en fixant une date. En cas d'absence non justifiée, l'élève doit être prêt à rattraper dès son retour sans délai de prévenance.

Attention, une absence à un devoir de rattrapage doit être justifiée par un document officiel. A défaut, l'élève encourt une sanction pour soustraction à une évaluation certificative. La moyenne sera établie sur le coefficient total des devoirs prévus sur un trimestre.

Un élève qui n'aurait pas de note de contrôle continu ou qui n'aurait pas participé à une évaluation certificative à l'issue de l'année scolaire sera convoqué à une évaluation de remplacement portant sur le trimestre ou sur l'année complète et dont la note obtenue sera retenue en lieu et place de la moyenne trimestrielle ou annuelle.

- 10) Les rattrapages de devoirs se font le mercredi après-midi uniquement.

- 11) A la fin de chaque trimestre, le conseil de classe est souverain dans la validation des moyennes et des appréciations. Ainsi, les évaluations et appréciations ne peuvent faire l'objet d'aucune discussion en dehors de cette instance.

Signature de l'élève :

Signature des représentants légaux :

FICHE D'URGENCE

DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire

Coller ici une

**Photo
Récente**

(Moins de 6 mois)

NOM de l'élève : Prénom :

Qualité : Ext. ☐ D.P. ☐ Int. ☐ Apprenti ☐

Classe : Date de naissance :

N° de sécurité Sociale de l'élève/...../...../...../...../...../.....

N° ☎ et adresse de l'assurance scolaire :

Nom prénom et adresse des parents ou du représentant légal :

Père :

Mère :

Autre :

Courriel père :

Courriel mère :

Courriel autre :

⇒ **En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant vos numéros de téléphone.**

1. ☎ Domicile parents :

2. ☎ Domicile père : ☎ Travail : ☎ Portable :

3. ☎ Domicile mère : ☎ Travail : ☎ Portable :

4. Nom et ☎ d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

5. Nom, adresse et ☎ du médecin traitant :

Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement en cas d'urgence (Allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre...).

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe confidentielle à l'intention de l'infirmière de l'établissement ou par courriel à : **infirmerie.0010032e@ac-lyon.fr**

Tél infirmerie : 04 74 75 99 65

En cas de maladie chronique nécessitant un traitement pendant le temps scolaire.

Votre enfant a-t-il un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) : OUI ☐ NON ☐

Noter date du dernier rappel de vaccin antitétanique (DTP) :

⇒ **En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers un hôpital. La famille est avertie par nos soins.**

Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital que s'il est accompagné d'un membre de sa famille. Les frais de consultation médicale, transport et pharmacie sont à la charge de la famille.

Date :

Signatures : Des parents

Du responsable légal

De l'élève majeur

lycée polyvalent
Xavier Bichat

académie
Lyon

éducation
nationale

Vie Scolaire

Affaire suivie par
Ken AELTERMAN

Téléphone
0474759950

Courriel
ce.0010032e@ac-lyon.fr
Avenue du Lac
01130 Nantua

Demande d'admission à l'internat Année scolaire 2026-2027

Madame, Monsieur,

L'internat est un service annexe du lycée permettant, à moindre frais, à des élèves dont le domicile est éloigné, d'être hébergés en vue de faciliter leur scolarité. Ce n'est pas un accès de droit, l'inscription est accordée par le chef d'établissement pour l'année scolaire en cours et peut être remise en cause en cas de non-respect du règlement intérieur. La vie en collectivité implique le respect de règles indispensables à son bon fonctionnement.

Notre établissement bénéficie au maximum de 125 places d'internat. Il est ouvert du lundi matin au vendredi soir.

Le forfait annuel de l'internat comprend le petit déjeuner, le déjeuner, le dîner et la nuitée. **Tarif annuel 2026 à titre informatif : 2126,25€** payable en trois trimestres. Si vous rencontrez momentanément des difficultés financières, vous devez prendre contact avec l'assistante sociale du lycée ou le service intendance.

La commission d'admission à l'internat se réunit le **6 Juillet**.

À partir du **08 juillet**, **vous recevrez par mail exclusivement** la réponse quand à l'admission à l'internat de votre enfant avec les documents nécessaires pour finaliser l'inscription. Si votre enfant était refusé ou sur liste d'attente, nous vous joindrons par téléphone.



Le Proviseur Marc DALIN

Je soussigné(e) Mme / M.,

Responsable légal(e) de mon enfant (NOM, prénom)

Inscrit à la rentrée en classe de Date de naissance :

Sexe : Féminin ☐ Masculin ☐

N° de téléphone portable de l'élève :

*Sollicite une admission à l'internat pour la rentrée **2026-2027**.*

Adresse complète des parents ou responsables légaux :

.....
.....
.....

N° de téléphones des parents : Domicile :

Travail : Portable :



Adresse mail des parents (en lettres majuscules) :

Coordonnées d'une "personne correspondante" résidante dans la zone géographique du lycée Xavier Bichat, à contacter en cas de besoin urgent et qui pourra effectuer toute démarche nécessaire à votre place si vous êtes empêchée du fait de l'éloignement géographique :

Nom : Prénom :

Adresse du correspondant :

N° de téléphones : _____ Domicile :

Travail : Portable :

Motif(s) de la demande d'internat. Merci d'apporter ici toutes les informations utiles pour la commission d'admission (éloignement, contexte particulier...) :

Signature du responsable légal :



La Maison Des Lycéens

Logo réalisé par Romane Patel en 2019



"La maison des lycéens" (MDL) est une association gérée **par et pour les lycéens**

Son rôle ? La MDL se veut porteuse de projets

Son rôle est de dynamiser et de fédérer toutes les initiatives portées par les lycéens, de participer pleinement au développement de la vie sociale, sportive, artistique et culturelle de l'établissement.

La MDL a aussi pour objectif de participer à l'animation et à la convivialité au lycée.

Pour cela elle participe et organise différents événements en lien avec les élèves élus au "Conseil de Vie Lycéenne." (CVL)

La MDL vient en soutien financier aux clubs du lycée et aux actions organisées par les élèves.

La MDL est votre association, elle permet la réalisation de divers projets

- Mise en place d'une salle de musique
- Les photographies scolaires
- Journée de l'élégance
- Carnaval du lycée
- Vente de roses
- Vente de pulls à l'effigie du lycée
- Bal de fin d'année en classe de terminale
- Vente de crêpes
- Récolte de fonds pour une association humanitaire
- Achat de matériel de loisirs pour le lycée (babyfoot ou table de ping-pong)
- Achat de mobilier de jardin pour la cour extérieure, l'internat et salle de détente des élèves
- Achat de matériels de musique, piano, batterie... mise en place d'une salle répétition musique
- Elle participe aussi financièrement à faire diminuer les coûts des voyages scolaires pour les familles

Si tu souhaites faire partie des membres actifs du bureau de la MDL et faire des propositions fais toi connaître auprès d'un CPE, tu seras le ou la bienvenu.e !

La cotisation pour l'année scolaire 2026/2027 est de 10 € à payer en chèque à l'ordre de la MDL du Lycée X. Bichat ou en espèces.

✂

Bulletin d'adhésion à la Maison Des Lycéens du lycée Xavier BICHAT Année Scolaire 2026-2027

Nom.....

Prénom.....

Classe

- ☐ 3PM
- ☐ Seconde
- ☐ Première
- ☐ Terminale

Adhésion payée le...../...../.....

- ☐ Chèque
- ☐ Espèces
- ☐ TPE



Application de présentation :
<https://aphod.glideapp.io/>

Dossier candidature à l'option EPS Lycée Xavier Bichat.

Nom :

prénoms :

date de naissance:

collège d'origine :

Photo
d'identité

1/ lettre de motivation de l'élève : se présenter et expliquer les raisons de cette inscription en option.

Bilan au sein d'une section sportive (activité, niveau de compétition, depuis combien d'années ?) :

Bilan au sein de l'Association Sportive (activité(s), implication Jeune Officiel, depuis combien d'années ?) :

Bilan annuel de l'élève en EPS par l'enseignant d'EPS : Profil à option, qualités, défauts, attitude , écoute ... :

INFORMATION SUR LA SCOLARITE

Pour la scolarité 2026- 2027	Disciplines obligatoires : langues vivantes et spécialités Options facultatives (section sportive, option EPS, BIA , théâtre, latin, anglais euro : DNL SES - SVT Choix dans les options. Voir tableau règles générales des options <u>Cas particuliers</u> : demande d'arrêt d'une option suivie en seconde ou demande de débiter une nouvelle option non suivie en seconde : à noter clairement sur la fiche de renseignement et courrier à joindre . Ce sera vu avec les enseignants concernés et une réponse positive ou négative sera donnée avant la fin du mois de juin.
---------------------------------------	---

OBLIGATOIRE pour tous les élèves	Langue vivante A	AGL1	Anglais langue vivante 1
	Langue vivante B au choix	ESP2	Espagnol langue vivante 2
		ALL2	Allemand langue vivante 2
		ITA2	Italien langue vivante 2
	En classe de 1ère: 3 Spécialités au choix Puis 2 conservées en Terminale	HGGSP	Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
		AMC	Anglais Monde Contemporain
		MATHS	Mathématiques
		NSI	Numérique et sciences informatiques
		SVT	Sciences et vie de la terre
		PC	Physique- chimie
		SES	Sciences économiques et sociales
		HLP	Humanités, littérature et philosophie
FACULTATIF	Sections sportives	VTTCY	Cyclisme
		RUGBY	Rugby mixte
		SKIFD	Ski biathlon
		TENNIS	Tennis (mixte)
	Autres options	BIOTEH – SS	Biotechnologie – Santé
		AGL9-2	Anglais section européenne – DNL SES – DNL SVT
		LCALA	Latin
		THEAT	Théâtre
		EPS	Option EPS
		BIA	Brevet d'initiation à l'aéronautique

Règles générales pour les options :

- La section EURO peut être suivie en 2nde puis abandon à partir de la 1ère mais aucun abandon entre la 1ère et la terminale: c'est un cycle. Avant l'entrée test à passer.
- Pour l'option EPS, c'est un engagement sur les 3 années. Possibilité d'intégrer chaque année sur commission + test
- Pour théâtre et latin possibilité de débiter à chaque début d'année scolaire
- En seconde, Bio tech et santé sociale: bio tech. plutôt manipulation laboratoire menant en 1°G et 1ST2S: au cours du 1er trimestre uniquement. Santé sociale: découverte des métiers de la santé et du social menant à 1ST2S, 2ème et 3ème trimestres uniquement. Pour cette option, une note dans la discipline SVT. Possibilité de prendre les deux: Bio tech. et santé sociale
- Pour le théâtre et option EPS : possibilité de suivre cette option par les élèves de BAC PRO ANIMATION

Niveaux	OPTIONS
Niveau 2ndes	- Doublettes possibles: BIA ou Biotech : chacune peut s'associer avec soit avec l'option EPS, soit Euro, soit Théâtre - Autres cumuls possibles: Latin - théâtre ou latin – EPS ou EURO - Théâtre AUCUN CUMUL POSSIBLE POUR LES SECTIONS SPORTIVES
Niveau 1ères	Soit théâtre soit option EPS AUCUN CUMUL pour les sections sportives et Euro BIA à la marge - (pour le reste à étudier)
Niveau terminale	Soit théâtre soit option EPS AUCUN CUMUL pour les sections sportives et Euro sauf avec maths expertes ou maths complémentaires BIA à la marge - (pour le reste à étudier)

*** 2 clubs au lycée Xavier Bichat ***

Lors de ton passage au lycée, tu peux participer à 2 clubs. (Cette participation est appréciée dans ton parcours d'élève, lorsque tu postules sur Parcoursup' en classe de terminale pour la suite de tes études).

❶ T'initier au journalisme. 📰 Le club 9³/₄ t'accueille les jeudis de 13h à 14h, et te permet de rédiger des articles dans la gazette du lycée.

Coche la case si tu es intéressé(e) pour y participer : ☐ pré-inscris-toi

Nom : - Prénom :



❷ T'initier à la programmation de films projetés au cinéma de Nantua, et de promouvoir le



cinéma 🎬 Inscris-toi au club cinéma du lycée Xavier Bichat (de 17h à 18h, un soir de la semaine) et deviens **Programm'ACTEUR** de cinéma.

Coche la case si tu es intéressé(e) pour y participer : ☐

pré-inscris-toi - Nom : - Prénom :